Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20260625-20260625-061-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

CUA Communauté Urbaine d'Alençon

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2026 et sous la présidence de Sophie DOUVRY, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Jérôme ANTOINE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Yves DEVILLERS, Mme Vanessa BOURNEL qui a donné pouvoir à M. Alain GALLERAND, Mme Florence COUNIL qui a donné pouvoir à M. Piers BARRIOS, M. Patrick COUSIN qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie HALLEY, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à M. Richard MARQUET, Mme Viviane FOUQUET qui a donné pouvoir à Mme Martine VOLTIER, M. Simon GOUYER qui a donné pouvoir à M. Jean-David DESFORGES, M. Patrice GUILLE qui a donné pouvoir à Mme Séverine GAHERY, Mme Lydie JARDIN qui a donné pouvoir à M. Laurent NOË, M. Frédéric LAMPÉRIÈRE qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Étienne LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Mme Laurine TALVARD, Mme Catherine LEPINAY qui a donné pouvoir à Mme Isabelle JUPIN, Mme Anita PAILLOT qui a donné pouvoir à M. Joseph LAMBERT, M. Fabrice RADIGUE qui a donné pouvoir à M. Christophe RENAUX, M. André TROTTET qui a donné pouvoir à Mme Valérie VINCENT, Mme Annette VIEL qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD.

Mme Fatima FANOUILLET, Mme Gaëlle BOUVIER suppléante de M. Edgar MOULIN, excusées.

Secrétaire de séance : BOISSIER Alain

N° 20260625-061

EAU POTABLE

Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable - Année 2025

Eau et Assainissement
AB/SD/GC/CT/DaG

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, par son article L2224-5, que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vu l'avis favorable du Bureau Consultatif, réuni le 18 juin 2026,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2025, tel que proposé en annexe,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE (Schéma National des Données sur l'Eau) du 26 juillet 2010,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Secrétaire de séance,

Alain BOISSIER

COMMUNAUTÉ URBAINE CUA D'ALENÇON

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente,
Le Vice-président délégué,

Joseph LAMBERT

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-246100663-20260625-20260625-061-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2026
Publication : 15/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Vu pour être annexé à la délibération n° 20260625-061
du Conseil de Communauté du 25 juin 2026
Pour la Présidente,
Le Vice-président délégué,

Joseph LAMBERT

CUA Communauté Urbaine d'Alençon

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Année 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025
présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3

1.1. Présentation du territoire desservi et du mode de gestion 3

1.2. Estimation de la population desservie (D101.1) 4

1.3. Nombre d'abonnés 4

1.4. Eaux brutes 4

1.5. Eaux traitées 5

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours : 5

1.5.2. Production 5

1.5.3. Achats d'eaux traitées 6

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice (volumes facturés + dégrèvement) 6

1.5.5. Autres volumes 6

1.5.6. Volume consommé autorisé 6

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 6

2. Tarification de l'eau et recettes du service 7

2.1. Modalités de tarification 7

2.2. Facture d'eau type (D102.0) 8

2.3. Recettes 8

2.3.1. Recettes de la collectivité 8

2.3.2. Recettes de l'exploitant 9

3. Financement des investissements 9

3.1. Extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 9

3.2. Branchements en plomb 9

3.3. Montants financiers 9

3.4. État de la dette du service 9

3.5. Amortissements 10

3.6. Présentation des projets à l'étude 10

4. Données clientèle 10

4.1. Quelques chiffres 10

4.2. Facturation 10

4.3. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) 10

5. Tableau récapitulatif des indicateurs de performance 11

6. Points marquant l'activité du service 11

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi et du mode de gestion

Le Service de l'Eau de la Communauté Urbaine d'Alençon assure la production et la distribution de l'eau potable sur 18 communes de son territoire, à savoir :

- Alençon
- Cerisé
- Colombiers
- Condé sur Sarthe
- Cuissai
- Damigny
- Ecouves (Forges et Radon)
- La Ferrière Bochard
- Hesloup
- Lonrai
- Mieuxcé
- Pacé
- St Céneri le Gérei
- St Denis sur Sarthon
- St Germain du Corbéis
- St Nicolas des Bois
- Valframbert
- St Paterne - Le Chevain

Elle a confié ce service à la société Eaux de Normandie par un contrat de type régie intéressée qui a pris effet au 1er juillet 2015, pour une durée de 12 ans.

Le contrat de régie intéressée a été modifié par 8 avenants :

- Avenant n°1 du du 7 juillet 2015 ayant pour objet de procéder à des ajustements concernant la mise en œuvre de la régie intéressée,
- Avenant n°2 du 28 décembre 2015 ayant pour objet les points suivants :
  - Intégration de la nouvelle prise d'eau à compter du 1er octobre 2015 ;
  - Revalorisation du coût du renouvellement des branchements plomb pour tenir compte de la fourniture d'un coffret pour l'implantation des compteurs sous domaine public ;
  - Ajout de nouvelles prestations au Bordereau des Prix Unitaires.
- Avenant n°3 du 4 août 2016 ayant pour objet les points suivants :
  - Modification du suivi du Gros Entretien et Renouvellement (GER),
  - Précisions sur les aspects financiers.
- Avenant n°4 entrant en vigueur au 1er janvier 2018 ayant pour objet les points suivants :
  - La Collectivité ayant entrepris des travaux pour la réhabilitation du site de production situé rue de Cerisé à Alençon (Usine de Courteille); les locaux du délégataire ont été transférés. Les parties se sont entendues pour la prise en charge des coûts directs qui en résultent à compter du 1er mai 2017 et ceci jusqu'au retour du délégataire dans les locaux du site de production ; elles se sont entendues sur le fait que la plus-value qui en résultait constituait un événement extérieur ;
  - Suppression du calcul de l'intéressement financier, des charges relatives aux impôts et taxes;
  - Précisions sur les modalités de financement du « Gros Entretien et Renouvellement »;
  - Précisions sur la répartition des recettes liées aux frais clientèles facturés selon le bordereau des prix unitaires, et aux frais de recouvrement;
  - Suppression de l'indice 351107, qui a été remplacé par le 35111403
  - Modification du règlement de service pour intégrer des évolutions réglementaires,
- Avenant n°5 entrant en vigueur au 1er janvier 2020 ayant pour objet les points suivants :
  - Suppression de l'indice ICHT hors effet CICE ;
  - Prise en compte de l'impact de l'arrêt du CICE sur les charges patronales ;
  - Ajustement des charges d'exploitation de sous-traitance pour le Cycle facturation-encaissement-recouvrement-relation client et des charges de personnel des agents d'exploitation usines.

- Avenant n°6 du 7 juillet 2021 ayant pour objet les points suivants :
  - Prise en compte de la nouvelle usine de Courteille dans les charges du service ;
  - Modification de l'indicateur IP3 relatif aux taux de respect du délai d'exécution des branchements neufs ;
  - Révision des lignes du Bordereau des Prix unitaires relatives à la création de branchements.
- Avenant n°7 du 27 juillet 2022 ayant pour objet les points suivants :
  - revoir les dotations du service relatives aux besoins en énergie, produit de traitement, télécommunication et d'engins et véhicules.
  - actualiser l'engagement du délégataire en termes d'irrécouvrables.
- Avenant n°8 du 9 juillet 2025 ayant pour objet le point suivant :
  - Déploiement de la télérelève des compteurs d'eau.

- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 06/02/2025 ☐ Non

1.2. Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert 47 890 habitants au 31/12/2025 (47 890 au 31/12/2024).

1.3. Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 20 886 abonnés au 31/12/2025 (20 956 au 31/12/2024).

1.4. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 3 692 298 m³ pour l'exercice 2025 (3 810 312 m³ pour l'exercice 2024).

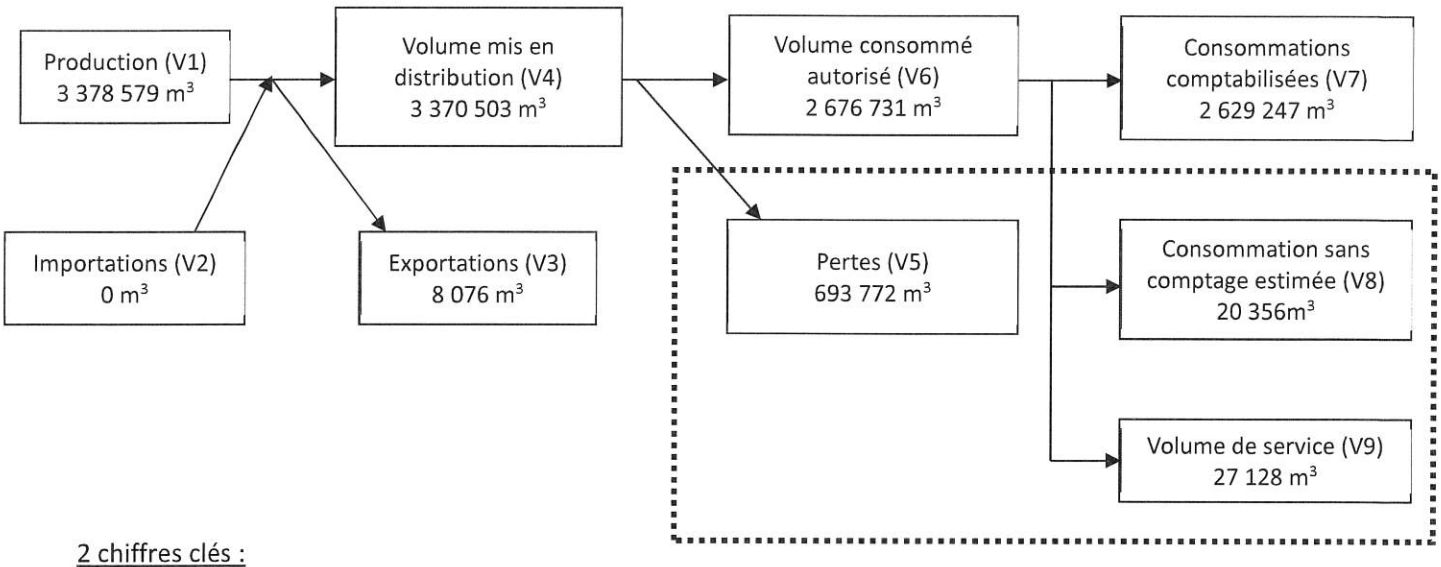
Ressources	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Rivière Sarthe (Alençon)	Eaux de surface	1000 m³/h sur 20h 4 400 000 m³/an	2 179 170	2 064 800	-5,2
Forage Peupleraie (Cerisé)	Eaux souterraines	100 m³/h sur 20 h 730 000 m³/an	408 399	495 695	21,4
Forage Usine (Alençon)	Eaux souterraines	120 m³/h sur 20h 875 000 m³/an	566 259	503 796	-11,0
Forage La Cour (Cerisé)	Eaux souterraines	100 m³/h sur 20 h 730 000 m³/an	572 766	541 474	-5,5
Captage l'Etang (Radon)	Source	Pas d'arrêté	12 674	11 799	-6,9
Forage Le Marais (Radon)	Eaux souterraines	Pas d'arrêté	71 044	74 734	5,2
Total	/	/	**3 810 312**	**3 692 298**	**-3,1**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 44,1 %, ce qui est conforme à l'objectif de diversification de la ressource que s'est fixé la CUA (40%).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



2 chiffres clés :

- La consommation moyenne d'un particulier est de **71 m³/an** (72 m³/an, en 2024),
- Environ 48 % des ventes d'eau sont à destination des professionnels (catégorie d'usagers déclarative).

1.5.2. Production

Le service a 3 ouvrages de production :

- Usine de Courteille (Alençon)
- Captage L'Étang (Radon)
- Forage Le Marais (Radon)

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025*
Rivière Sarthe et forages Usine / Peupleraie / La Cour (Usine de Courteille)	3 360 746	3 292 043	-2,0	80 %
Captage L'Étang & Forage Le Marais (Radon)	83 718	86 536	3,4	50 %
Total du volume produit (V1)	**3 444 464**	3 378 579	-1,9	

** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :*

- *0 % Aucune action*
- *20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours*
- *40 % Avis de l'hydrogéologue rendu*
- *50 % Dossier déposé en préfecture*
- *60 % Arrêté préfectoral*
- *80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)*
- *100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté*

En l'absence de procédure de suivi de l'application de l'arrêté, le taux à appliquer pour la prise d'eau en Sarthe et les forages Usine et Peupleraie est de 80%.

La procédure de DUP concernant le forage Le Marais est en cours (enquête publique terminée).

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice (volumes facturés + dégrèvement)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Volume comptabilisé aux abonnés (V_7)	**2 690 912**	**2 629 247**	-2,3
SAEP de Champfleur - Gesnes le Gandelin	4 438	8 076	82,0
Total exporté vers d'autres services (V_3)	**4 438**	**8 076**	82,0

1.5.5. Autres volumes

	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2025 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	19 857	20 356	2,5
Volume de service réseaux (V9)	27 895	27 128	-2,7

1.5.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2024 en m³/an	Exercice 2025 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 738 664	2 676 731	-2,3

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 566,9 kilomètres au 31/12/2025 (567,3 km au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service au 01/01/2026 :

- sans déplacement : 47,99 € HT (TVA à 10,0 %)
- avec déplacement : 96,11 € HT (TVA à 10,0 %)

Autres frais au 01/01/2026 :

- frais pour RDV non honoré dans le cadre du déploiement de la télérelève : 40,00 € HT (TVA à 10,0 %)
- frais pour relève à pied en cas de refus de la télérelève : 15,00 € HT (TVA à 10,0 %)

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	DN15	60,00	60,60
Part proportionnelle – Locaux d'habitations (€ HT/m³)	De 0 à 10 m³	0	0
	De 11 à 70 m³	1,700	1,734
	De 71 à 120 m³	2,100	2,142
	De 121 à 180 m³	2,400	2,448
	Au-delà de 180 m³	2,600	2,652
Part proportionnelle – Administrations, collectivité, arrosage, agriculteurs, professionnels (€ HT/m³)	De 0 à 200 m³	1,700	1,734
	De 201 à 500 m³	1,800	1,836
	De 501 à 1 000 m³	1,850	1,887
	De 1 001 à 2 500 m³	1,900	1,938
	Au-delà de 2 500 m³	2,000	2,040
Part proportionnelle – Gros consommateurs (€ HT/m³)	Selvi, Ariake, Hôpital	1,700	1,734
	RichesMonts	1,398	1,474
	Roxane	1,212	1,333
Part du délégataire			
Sans objet.			
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances Agence de l'eau (€ HT/m³)	Prélèvement sur la ressource en eau	0,0767	0,0782
	Consommation d'eau potable	0,33	0,32
	Performance des réseaux d'eau potable	0,02	0,046

Les délibérations fixant les tarifs du service d'eau potable pour l'exercice 2026 datent du 18/12/2025 et sont effectives à compter du 01/01/2026.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,60	1,0%
Part proportionnelle	207,00	211,14	2,0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,20	9,38	2,0%
Redevance consommation eau potable (Agence de l'Eau)	39,60	38,40	-3,0%
Redevance performance des réseaux d'eau (Agence de l'Eau)	2,4	5,52	130%
TVA (5,5 %)	17,50	17,88	2,2%
Total	**335,70**	**342,92**	2,2%
Prix TTC au m³	**2,80**	**2,86**	2,1%

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 2 599 609 m³ (2 679 184 m³ en 2024), soit une baisse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. C'est la 3ème année consécutive que les consommations baissent, ce qui démontre les efforts faits par les différents usagers.

2.3. Recettes

2.3.1. Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2024 en €HT	Exercice 2025 en €HT	Variation en %
Recettes - abonnement	972 659	1 337 556	37,5%
Recettes - consommation	4 384 650	4 475 333	2,1%
Recettes – frais clientèle	93 104	95 704	2,8%
Total des recettes	**5 450 413**	**5 908 593**	8,4%

Ces fortes variations sont dues aux nouvelles grilles tarifaires entrées en vigueur au 1er janvier 2025 ; ayant notamment vocation à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante malgré les baisses de consommation en augmentant la part fixe.
Les abonnements étant facturés par avance, nous constatons dès 2025 une forte hausse de cette part comme prévu. Par contre, la part variable étant facturée a posteriori, la baisse de recettes liée à la gratuité des 10 premiers mètres cubes pour les usagers domestiques se verra plutôt en 2026.

Ce montant de recettes pour l'exercice 2025 est donc exceptionnel, et ne sera pas atteint en 2026.

Pour rappel, un service public d'eau potable comprend plus de 80% de charges fixes.

2.3.2. Recettes de l'exploitant

Type de recette	Exercice 2024 en €HT	Exercice 2025* en €HT	Variation en %
Rémunération de base (RB), hors GER Compensation des fortes hausses de prix (énergie réactifs)	3 373 817 - 59 836	*3 926 097* -	*18,5*
Solde de la RB (=dépenses justifiées), hors GER	-2 607 491	*- 2 693 524*	*3,3*
Intéressement	643 991	*629 289*	*-2,3*
Recettes liées aux travaux *(rattachées à l'exercice N)*	93 683	*100 800*	*7,6*

** en cours de validation*

La forte hausse de la rémunération de base est due à la signature de l'avenant 8 relatif au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau.

3. Financement des investissements

3.1. Extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	3 224 356	2 872 851
Épargne brute annuelle en €	1 597 506	2 384 857
Durée d'extinction de la dette en années	2,02	1,20

3.2. Branchements en plomb

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	18 869	18 885
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	184	114
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	836	659

Du fait de certains branchements dont le matériau avant compteur est inconnu, le nombre de branchements en plomb restants en fin d'année n'équivaut pas toujours au nombre restant en fin d'année précédente moins le nombre de branchements repris dans l'année.

L'objectif pour la CUA est qu'à la fin du 1er trimestre 2027, il n'y ait plus de branchements plomb sur le périmètre de la CUA, mais les cadences proposées par Eaux de Normandie sont insuffisantes à ce jour pour y parvenir. Un troisième sous-traitant est en cours de recrutement.

3.3. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 735 863	3 343 933
Montants des subventions en €	-	432 530

3.4. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 224 356	2 872 851
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	350 591	351 504
	en intérêts	18 692	17 578

3.5. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 738 540 € (825 771 € en 2024).

3.6. Présentation des projets à l'étude

Projets à l'étude / en cours	Montants prévisionnels en € HT
Renouvellement des branchements plomb jusqu'à fin mars 2027 (travaux réalisés dans le cadre de la DSP)	Entre 350 et 500 000 € / an
Dotation du PPI pour les travaux de renouvellement de réseaux / Réhabilitation des réservoirs	1 000 000 € / an
Diagnostic génie-civil sur les réservoirs Les Bruyères à Saint Germain du Corbéis et Le Buisson Hesloup en 2026 pour programmer les travaux de réhabilitation et/ou reconstruction, sur les 10 ans à venir	25 000 € pour les diagnostics restants

4. Données clientèle

4.1. Quelques chiffres

Le délégataire a eu 14 078 contacts, principalement téléphonique.

Il a reçu 1 302 réclamations, principalement liées technique (48%) ; puis à la facturation (29%) et au règlement/encaissement (21%).

147 fuites (105 sur canalisation, 4 sur accessoires réseaux, 38 sur branchements) ont été réparées, en sus des 186 fuites sur compteurs.

4.2. Facturation

18 demandes de dégrèvement ont été accordées en 2025, ce qui représente un total de 29 638 m^3.

4.3. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Pour l'année 2025, le délégataire a reçu 29 demandes de dossiers FSL et en a accordées 20.
43,16 €TTC ont été versés à un fond de solidarité.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs de performance

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	47 890	47 890
D102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	2,80	2,86
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	-	-
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,5 %	98,5 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,6	79,5
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km.j)	3,61	3,58
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m^3/km.j)	3,38	3,35
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,92 %	0,75 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,0 %	79,2 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m^3)	0,0003	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)	4,39	5,03
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	-
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,02	1,20
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,78	1,7
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	8,3	6,4

6. Points marquant l'activité du service

- Renouvellement de **1 200 ml** de réseaux d'eau potable et de **53 branchements** :
  - **449 ml de réseaux** PEHD DN75 et **23 branchements** Rue / Impasse de l'Ecole Normale à Alençon
  - **220 ml de réseaux** PEHD DN75 **6 branchements** Rue Saint Isige à Alençon
  - **235 ml de réseaux** PEHD DN110 et **16 branchements** Rue du Val Noble à Alençon
  - **296 ml de réseaux** PEHD (85 ml DN63 et 211ml DN125) et **8 branchements** au Chevain

- Déploiement de la télérelève (environ 90% des compteurs équipés à fin 2025)

- Lancement des études pour la création d'une interconnexion entre le réseau de Valframbert et le secteur de Radon / Forges, avec création d'une bâche de reprise de 100 m^3 au droit du forage Le Marais

- Arrêt du dispositif ARENH (Accès Régulé à l'électricité Nucléaire Historique) au 31/12/2025 ce qui engendrera probablement une nouvelle augmentation du coût de l'électricité

- L'exploitant a réalisé 1 243h de recherches de fuite mais ne lui ayant permis de déceler que 9 fuites (5 sur branchements et 4 sur réseaux).